

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF.

C.U. 00625 - PV 01200/97

N° PIÈCE  
01N° FEUILLET  
1

Nous soussigné : gendarme

Vu le D.O. du 20 05 1903. -----

Rapportons les opérations suivantes :

- I -

S A I S I N E

-----Le quinze octobre 1997, de permanence à notre unité, se présente Monsieur , domicilié à BOURTH-27- Cette personne désire apporter son témoignage concernant une apparition d'objet volant non identifié survenue le vendredi 10 octobre 1997 vers 21 heures 15 à BOURTH -27-.

- II -

EXPOSE DES FAITS

-----Il s'agit d'une apparition d'objet volant non identifié survenue le vendredi 10 octobre 1997 vers 21 heures 15. Les faits se sont déroulés sur la commune de BOURTH-27, de nuit et ont été constatés par Mr dans un premier temps puis simultanément avec son épouse.

-----L'objet volant non identifié s'est présenté à la vue des témoins alors que ceux-ci se trouvent positionnés à l'extérieur de leur demeure à BOURTH-27-

- III -

E H O U E T E

-----Le 15 octobre 1997 nous recevons le témoignage de monsieur .. Cette personne tient tout d'abord à justifier le fait qu'elle n'a pas eu l'instinct de nous signaler les faits rapidement.

-----Monsieur est précis dans ses explications et nous relate sa vision avec minutie, Au moment de l'apparition il se trouve positionné sur la façade sud de son habitation. Il perçoit d'abord une lueur statique à l'est dont la luminosité est plus intense que celle émise par les étoiles. Il situe celle-ci à environ vingt cinq degrés par rapport au sol mais en revanche reste imprécis sur la distance. Cette lumière va se déplacer vers le sud puis s'immobiliser avant de disparaître,

-----L'évolution future de l'objet va pouvoir être confirmée par l'épouse qui alertée par son mari va observer le phénomène. Elle est entendue en pièce n° 3.

-----La lueur (jaunâtre) va réapparaître quelques minutes plus tard au même point. Elle se déplace alors vers l'habitation des tout en prenant du volume mais sans bruit perceptible. Sa nouvelle direction est SUD/NORD-OUEST A l'approche de l'habitation, six ou huit points lumineux de faible intensité et de couleur rose-orangé vont s'allumer. A l'opposé de ces points, comme formant une croix, deux autres "spots" de même intensité sont également allumés. Ces lueurs se déplacent très lentement sans qu'aucune forme-quelconque ni contour ne soit distingué par les deux témoins.

-----A une altitude évaluée à environ 200 mètres, l'O.V.N.I. va passer au

L'A.P.J. /

DE

RENSEIGNEMENT A \_\_\_\_\_

C.U. 00625 - PV 01200/97

N° PIÈCE  
01N° FEUILLET  
2

dessus de l'habitation des \_\_\_\_\_ sans changement de direction et sans qu'un moindre bruit ne soit perçu. Les témoins n'ont pas l'instinct de suivre l'itinéraire de l'engin qui disparaît derrière la maison.

-----Nous allons nous rendre chez les époux \_\_\_\_\_ et allons procéder à des prises de vue, afin d'établir une planche photographique (jointe à la procédure).

-----Nous allons prendre contact avec les bases aériennes d'EVREUX et de CHATEAUDUN qui ne répertorient aucun vol militaire pendant la période des faits.

-----Nous prenons également contact téléphoniquement avec le centre météorologique départementale de l'EURE. L'interlocuteur nous informe que seul un ballon-sonde a pu être envoyé de la commune de TRAPPES-78- pendant cette période. En revanche, aucun de ces engins n'est équipé d'éclairage.

-----Deux plans de situation sont joints à la procédure. Le premier situe l'apparition sur la commune de BOURTH et le second par rapport à la circonscription de VERNEUIL SUR AVRE.

- IV -

C L O T U R E

-----A la date de clôture, l'objet volant aperçu le 10 octobre 1997 n'a pas été identifié. L'hypothèse d'un survol sur cette zone d'une mongolfière ou d'un ballon dirigeable apparaît plausible.

-----L'absence de bruit et la vitesse réduite ~~exclut~~ tout survol par un engin mécanique volant.

-----Depuis ces faits, aucun phénomène identique n'a été recensé sur le département de l'EURE.

-----Nous clôturons la procédure en l'état et la faisons parvenir aux services destinataires tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

A \_\_\_\_\_ le  
Le gendarme A/P.J. :

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

AUDITION

C.U. 00625 - PV 01200/97

02 1

Nous soussigné : aendarme

Vu le D.O. du 20 05 1993, -----  
Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à \_\_\_\_\_ au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le quinze octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix huit heures et treize minutes:"-----

---Je me présente ce jour à votre brigade afin-d'y relater un fait dont j'ai été témoin le vendredi 10 octobre 1997 vers 21 heures 15. -----  
---Je me trouve à cette heure à mon domicile. je passe un coup de fil à l'aide de mon portable et machinalement je me déplace à l'extérieur de mon habitation afin de converser. Pendant cette conversation, mon regard va être attiré vers un lueur sphérique bien plus puissante que celle des étoiles. Par rapport à la façade de ma maison implantée plein sud j'aperçois cette lueur sur ma gauche donc à l'est. Je la situe à environ 25° par rapport au sol. Je ne peux pas vraiment évaluer la distance; j'estime celle-ci à 4 ou 5 kilomètres. A ce moment, la sphère est statique. Les conditions atmosphériques sont parfaites, aucun nuage et très peu de vent. Je peux évaluer par rapport à une mesure prise avec le pouce et l'index et ce à bout de bras à un diamètre de 3 mm environ. ---  
---A partir du moment où j'aperçois cette lumière, elle reste statique pendant environ une vingtaine de secondes, je suis d'ailleurs toujours en communication et j'ajoute qu'en même temps je relate ma vision à l'interlocutrice. -----  
---Puis, à l'issue de cette vingtaine de secondes, l'objet s'élève à la verticale sans faiblir d'intensité. Après une courte pose que j'estime à dix secondes, la sphère va à nouveau se déplacer verticalement jusqu'à environ 40/45°. Le mouvement continu forme alors un angle droit sur la droite, donc vers le sud. La sphère ne se rapproche pas encore et ne-grossit pas. Sans changement de direction, elle s'immobilise une nouvelle fois puis grossit avant de disparaître d'une façon comparable à un spot hallogène qui s'éteint progressivement mais très rapidement en formant une virgule. cette extinction dure à peine une seconde. -----  
---La façon avec laquelle je rends compte des faits à mon interlocutrice, va attirer l'attention de mon épouse. Celle-ci va donc venir à ma hauteur et va dans un premier temps ne rien apercevoir. Je coupe mon entretien téléphonique et je raconte à ma femme. Les explications vont durer cinq à dix minutes. -----  
---Puis, approximativement au même endroit de la disparition de l'objet j'aperçois de nouveau, ainsi que mon épouse une nouvelle lueur jaunâtre venant du sud et se dirigeant droit devant nous. Cette sphère est de la même grosseur qu'initialement, -oit environ 3 mm. Tout en se rapprochant de nous, l'objet descend et grossit. Nous arrivons à distinguer deux rampes lumineuses composées de huit gros spots de couleur jaunâtre. Nous n'entendons aucun bruit. A environ 400 mètres de la propriété, soit pratiquement au dessus de la route nationale 26 toutes les lumières vont s'éteindre mais de façon brusque, sans s'atténuer. A ce même moment nous percevons un souffle sourd que je n'avais jamais identifié jusqu'alors. Effectivement, nous sommes régulièrement survolés par des avions de La personne entendue  
L'A.P.J.

**PROCES - VERBAL**  
**DE**  
**RENSEIGNEMENT**

N° PIÈCE N° FEUILLET

-----  
AUDITION

C.U. 00625 - PV 01200/97

02 2

lignes ou de chasse et j'ai l'habitude de percevoir leurs vrombrissements. -----  
 ---A cinquante mètres de la maison, soit juste au dessus de notre haie clôturant la propriété une lumière plus douce, moins intance et cette fois de couleur orange/rose va s'allummer. Cette lumière est fournie par six ou huit points lumineux placés sur une ligne droite. A l'opposé de cette ligne et formant si l'on peut dire une croix, deux autres lumières de même intensité sont visibles. Cet objet que j'évalue à environ 200 mètres d'altitude maintenant, va se déplacer SUD/NORD très lentement pour passer juste au dessus de la maison. Pour effectuer la distance séparant la haie vive de la maison, soit environ cinquante mètres, l'objet va mettre environ 10 à 15 secondes pour effectuer ce déplacement. Nous allons le perdre de vue derrière notre toit, nous n'al lons pas faire le tour de la maison afin de le suivre. Je ne sais pas pourquoi nous n'avons tenté de suivre la manoeuvre de cet-engin. Nous n'avons pas réalisé l'amplitude du phénomène. ---Je précise que nous n'avons vu aucune forme quelconque autour des points lumineux. Il est vrai pourtant que le ciel était dégagé. -----

---Nous n'avons appelé vos services que le lundi soir. En effet, plus les jours passaient, plus nous reparlions de ces faits et plus nous les trouvions anormaux. -----

---Mon épouse pourrait témoigner sur les faits. ....

---Mon interlocutrice, Mme d'EVREUX pourrait également témoigner. ....

---Je sais, qu'une autre personne dont je ne connais l'identité et qui réside sur BOURTH a également observé cette sphère lumineuse. Je vais tenter de la contacter pour quelle témoigne également. ....

le quinze octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 19 heures 15. ....

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
 La personne entendue L'A.P.J.

PROCES - VERBAL  
DE  
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

-----  
AUDITION

C.U. 00625 -- PV 01200/97

N° PIÈCE N° FEUILLET

03 1

Nous soussigné : gendarme

Vu le D.O. du 20 05 1093-----

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à \_\_\_\_\_, au bureau de notre unité, entendons:

qui déclare le dix neuf octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept  
à onze heures et quatre minutes:"-----

---Suite aux faits qui se sont déroulés dans la soirée du vendredi 10 octobre,  
je me présente sur votre demande afin de témoigner. -----

---Je suis l'épouse de Monsieur -----

---Le soir des faits, alors que mon époux se trouvait à l'extérieur de notre  
habitation en communication téléphonique, je me trouvais à l'intérieur avec  
mes enfants. Mon époux discutait avec une amie et son intonatori m'a paru  
excessive. Je suis alors sortie au moment où il raccrochait. m'a  
expliqué brièvement ce qu'il avait vu. Je l'ai évidemment cru. Quelques minutes  
plus tard, alors que nous regardons toujours le ciel, nous apercevons une étoile  
filante.

va ensuite me montrer une lumière semblable à celle qu'il avait  
précédemment vu pendant sa communication. J'aperçois une lumière de couleur  
jaûnatre dans le ciel, et plus précisément à la cime des arbres implantés  
devant notre maison. D'après cette dernière est un peu décalée sur la  
droite par rapport à celle qu'il avait vu disparaître quelques instants plus  
tôt. A bout de bras, cette sphère mesurait environ trois quatre millimètres.

---fuis, cette lumière grossit et je distingue dans cette sphère quatre points  
lumineux. C'est quatre points lumineux vont changer de couleur et passer du  
jaûnatre au rouge bordeaux. Ce n'est pas interise, ça n'éblouit pas. La lumière  
continue de se rapprocher vers notre maison et là je distingue quatre lumières  
rougeâtres mais alignées sur une ligne. Je ne distingue aucune masse autour de  
ces lumières. Je précise que lorsque celles-ci passent du jaûnatre au rouge,  
j'entends un bruit sourd et continu non semblable à celui d'un avion. Ce bruit  
n'est pas très important, par rapport à l'altitude des lumières dont je ne peux  
estimer précisément la distance mais qui me paraissent assez basses. - - - - -

---En fait, ce bruit ressemble plutôt à un bourdonnement d'avion de ligne à très  
haute altitude. -----

---Ces lumières se déplaçaient à une vitesse le de la cime de arbres  
notre toit ce déplacement a pris environ une dizaine de secondes. - - - - -

---Nous avons perdu ces lumières derrière notre toit. Mous n'avons pas réagi,  
et ne sommes pas déplacés derrière la maison afin de suivre son déplacement. ---

---Comme vous a précisé mon &poux, nous n'avons signalé les faits que le lundi  
13, -----

---Lorsque les lumières sont pratiquement au dessus de la maison, j'estime  
à bout de bras, une mesure approximative égale à la longueur d'un pouce. -----

, le dix neuf octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à  
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-  
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."  
La personne entendue L'A.P.J

# GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT de L'EURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## ***ANALYSE DES FAITS***

-----

Fait (s) : **TEMOIGNAGE AFFAIRE O.V.N.I**

Personnes : **Monsieur** et son épouse  
CONCERNEES

## **DOSSIER**

# **PHOTOGRAPHIQUE.**

////////////////////////////////////

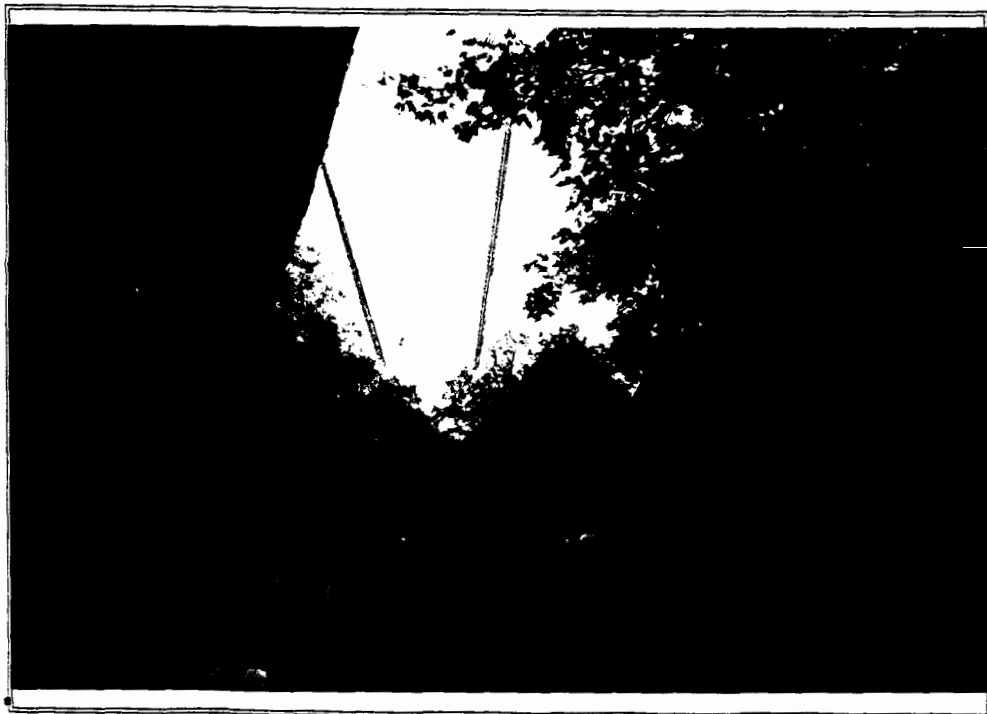
Cette affaire fait l'objet de la procédure n° 1200 en date du  
10 octobre 1997 de la brigade



CLICHE N° 1 :

Vue d'ensemble de la maison  
des époux implantée

à BOURTH -27-  
Cette façade est orientée  
au sud.



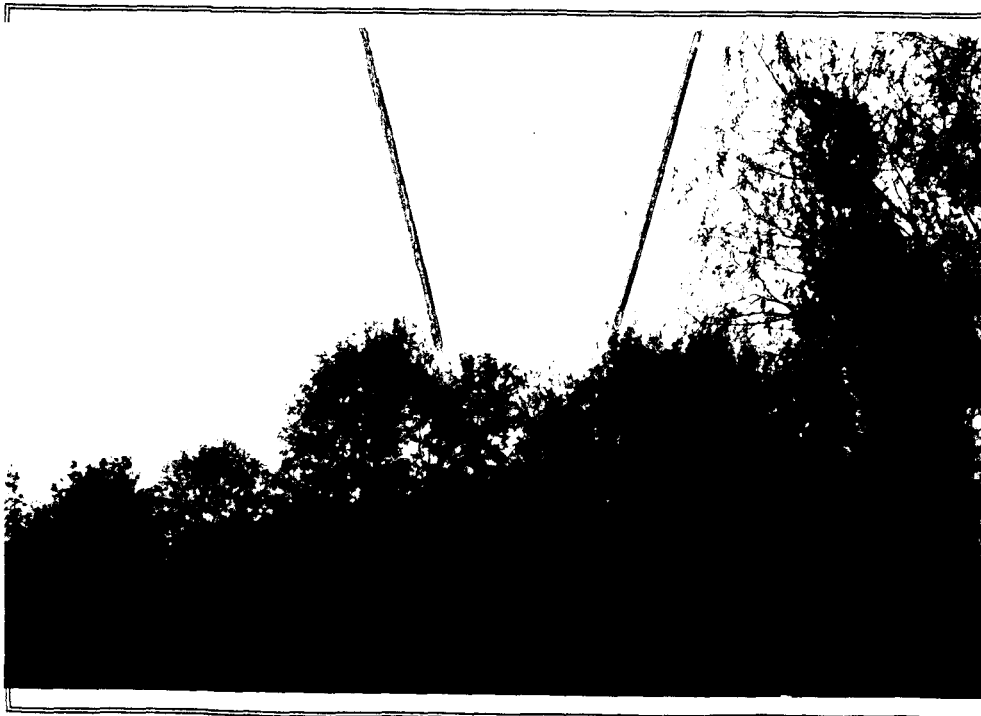
CLICHE N° 2 :

Position du témoin au moment  
de la première apparition et  
champs dans lequel il aper-  
çoit la lueur située à l'est .



CLICHE N° 3 :

Autre position du témoin au moment de la seconde apparition située plus au sud.



CLICHE N° 4 :

Par rapport à la seconde position du témoin (cliché 4) champs dans lequel l'O.V.N.I est aperçu au sud.



P L A N       D E       S I T U A T I O N

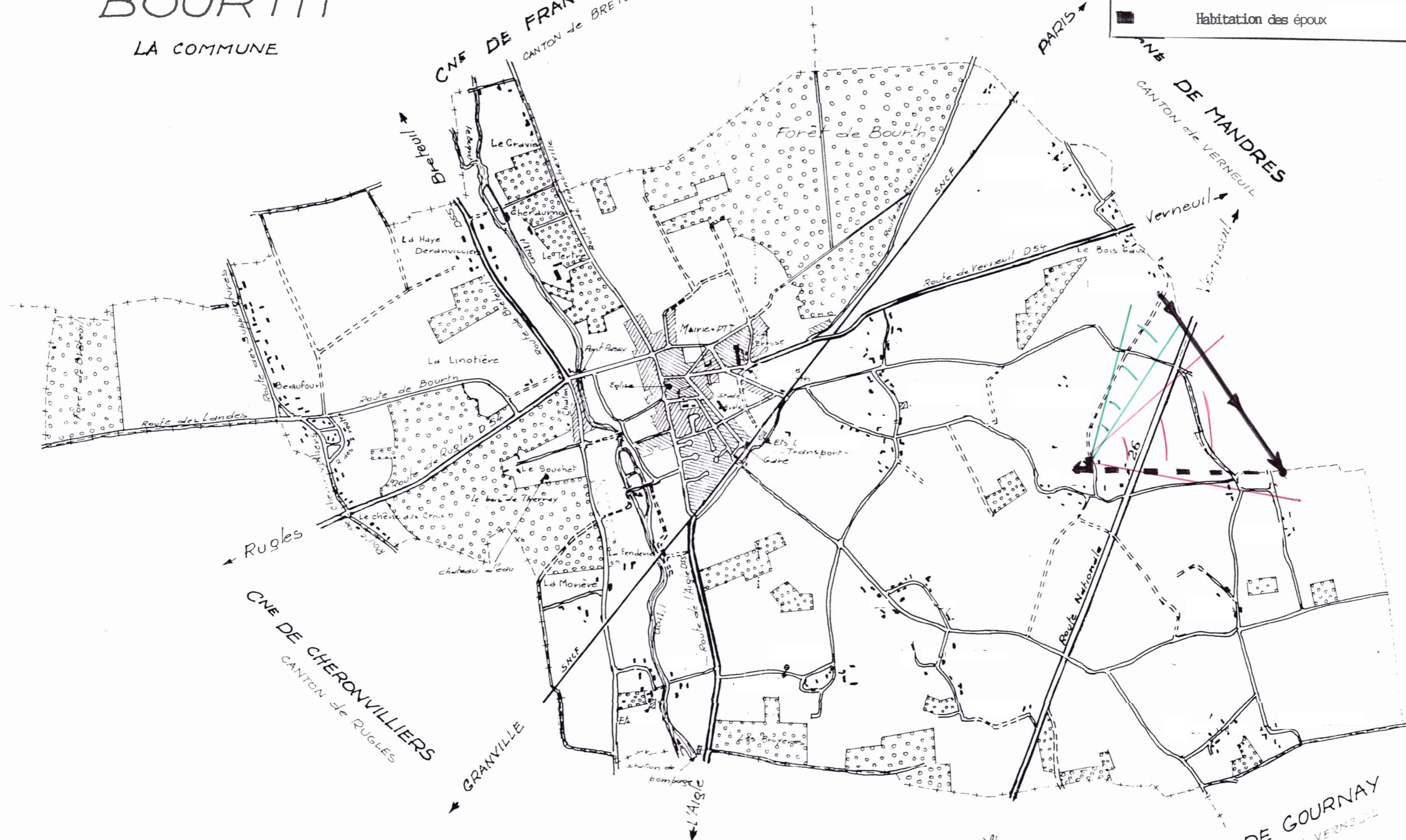
C O M M U N E       D E       B O U R T H -27-

# BOURTH

LA COMMUNE

CNE DE FRANCHEVILLE  
CANTON de BRETEUIL

Zone 1ère apparition de l'O.V.N.I.  
Zone 2ème apparition de l'O.V.N.I.  
Direction prise par OVNL  
Déplacement supposé avant 2ème apparition  
Habitation des époux



- + canton
- - - - commune
- ==== Chemins de terre
- ==== Routes goudronnées

CNE DE CHAISE-DIEU  
CANTON de RUGLES

CNE DE GOURNAY  
CANTON de VERNEUIL

Echelle 1/20.000

P.L.A.N.....D.E.....L.A.....C.I.R.C.O.N.S.C.R.I.P.T.I.O.N  
D.E.....V.E.R.N.E.U.I.L.....S.U.R.....A.V.R.E.....- 27 -

# VERNEUIL

6° 5° 4° 3° 2° 1° 0°

FEL

BRETEUIL SUR-ITON 19-14

